

**MODELE N° I.SBv.FR.16/13 : Attestation complémentaire au certificat vétérinaire
MODELE N° I.SBv.FR.07/09 pour l'exportation de semences bovines de France vers la
Nouvelle-Calédonie**

CERTIFICAT N°:

Je soussigné vétérinaire officiel certifie que les semences identifiées dans le certificat sanitaire mentionné ci-dessus :

SOIT *

- i) ont été collectées avant le 01 juin 2011

OU *

- ii) proviennent d'animaux dont le statut sérologique négatif vis-à-vis du virus de Schmallerberg a été vérifié au moins 28 jours après la collecte de semence ;

OU *

- iii) ont été soumises, avec résultats négatifs, à une recherche du génome du virus de Schmallerberg par une méthode d'extraction de l'ARN approuvée et une RT-PCR quantitative.

* Rayer les mentions inutiles

Fait àle

Le vétérinaire officiel